

FSC.JOUR/561 10 septembre 2008

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

Présidence : Finlande

# 555ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. <u>Date</u>: Mercredi 10 septembre 2008

Ouverture: 11 heures Clôture: 12 h 15

2. Présidente : M. M. Kangaste

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENCE

FINLANDAISE DU FCS

Directeur général et chef du Département Politique de défense du Ministère finlandais de la défense (annexe 1), France-Union européenne (la Croatie et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/143/08 OSCE+), Arménie, Arménie (également au nom de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan) (annexe 2) (SEC.DEL/243/08 OSCE+) (SEC.DEL/244/08 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Géorgie (annexe 3), Estonie, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

 a) Questions de protocole : Albanie, Directeur du Centre de prévention des conflits, Autriche, Pologne, Suède, Slovaquie, Espagne, Danemark, Monténégro, Président

- 2 -
- b) Exposé du Centre de prévention des conflits à l'intention des nouveaux membres des délégations, prévu le 18 septembre 2008 : Centre de prévention des conflits
- c) Rapport mensuel du CPC pour août sur les activités majeures de mise en œuvre : Centre de prévention des conflits
- d) *Manuel des meilleures pratiques concernant les munitions conventionnelles* : Centre de prévention des conflits, Président
- e) *Nomination du nouveau président du Groupe des communications de l'OSCE* : Centre de prévention des conflits
- f) Questions d'organisation : Président

### 4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 17 septembre 2008 à 10 heures, Neuer Saal



FSC.JOUR/561 10 septembre 2008 Annexe 1

**FRANÇAIS** 

Original : ANGLAIS

#### 555ème séance plénière

FSC Journal No 561, point 1 de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi que de m'adresser à vous aujourd'hui alors que la Finlande assume la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité pour la troisième session de 2008.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'Estonie d'avoir conduit une Présidence très réussie et me réjouis à la perspective de poursuivre notre coopération au sein de la Troïka. Je souhaite aussi exprimer notre gratitude à l'Espagne, le membre sortant de la Troïka, et souhaiter la bienvenue à la France, qui en devient membre.

La situation politico-militaire dans l'espace de l'OSCE a changé considérablement depuis le déclenchement des hostilités en Ossétie du Sud (Géorgie) en août. En tant que pays assumant la Présidence de l'OSCE, la Finlande a fait tout ce qui était en son pouvoir pour apaiser les tensions, négocier un cessez-le-feu et favoriser un règlement du conflit. Après l'aggravation des combats le 8 août, le Président en exercice, le Ministre des affaires étrangères Alexander Stubb, s'est rendu à Tbilissi et à Moscou en vue de négocier un cessez-le-feu immédiat et d'ouvrir la voie à une action humanitaire.

Ici à Vienne, le Conseil permanent à tenu fréquemment des séances spéciales pour examiner la situation en Géorgie et informer les États participants des activités de la Présidence de l'OSCE.

Le 19 août, à l'issue de négociations intenses, le Conseil permanent de l'OSCE a décidé d'augmenter de 100 au maximum le nombre des observateurs militaires en Géorgie. Il a été décidé de déployer immédiatement 20 observateurs supplémentaires pour observer le cessez-le-feu. La Présidence tient actuellement des consultations sur les modalités concernant les 80 autres observateurs supplémentaires et espère parvenir sous peu à un accord.

En sa capacité nationale, la Finlande participera activement à l'opération d'observation. Nous sommes prêts à envoyer jusqu'à dix observateurs militaires, dont les deux premiers sont déjà dans la région.

Les efforts du Président en exercice de l'OSCE visent maintenant principalement à déterminer comment l'OSCE – conjointement avec d'autres acteurs internationaux – peut aider à consolider le cessez-le-feu et à lancer des consultations internationales en vue d'un règlement pacifique.

La crise en Géorgie pose également un défi aux régimes de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance défendus par l'OSCE et le FCS. Nous devrions maintenant concentrer fermement notre attention sur la façon d'assurer l'application effective de ces régimes dans la situation nouvelle.

#### Mesdames et Messieurs,

Nos principales priorités pour la dimension politico-militaire de l'OSCE ont déjà été exposées dans le Programme de la Présidence finlandaise de l'OSCE de janvier 2008. Je pense qu'elles n'ont rien perdu de leur validité dans la situation de sécurité actuelle.

La Finlande s'efforce d'approfondir le dialogue de sécurité au sein du Forum, dont nous accueillons chaleureusement la récente revitalisation. Le FCS est particulièrement bien placé pour débattre de toutes les questions de sécurité européenne : il faudrait tirer pleinement parti de son mandat.

La Finlande cherche à intensifier l'application des accords politico-militaires existants et appelle tous les États participants à s'acquitter de leurs engagements en permanence. Le Document de Vienne 1999, le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et les documents sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et sur les stocks de munitions conventionnelles demeurent les documents normatifs de base de notre Forum.

Nous nous emploierons à intensifier les activités de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des munitions en excédent. La coordination et la coopération interorganisations revêtent une importance capitale si nous voulons nous attaquer efficacement au problème des petites armes illicites et améliorer la sécurité humaine.

Il faut du temps pour progresser sur les questions touchant les ALPC au niveau mondial, comme en témoigne la troisième Réunion biennale des États sur le Programme d'action de l'ONU qui s'est tenue récemment. L'OSCE a été à l'avant-garde de la lutte contre le fléau des armes légères au niveau mondial et nous devrions nous efforcer de conserver notre position. Nous avons invité des représentants des groupes de réflexion compétents à donner leur avis sur la façon dont l'OSCE pourrait apporter une valeur ajoutée. Nous espérons que cela facilitera les discussions au FCS tendant à ce que le Conseil ministériel le charge de poursuivre les travaux sur les questions concernant les ALPC et les munitions en excédent. Dans ce contexte, nous pourrions souhaiter soumettre nos travaux liés aux ALPC à un examen approfondi.

La Finlande concentrera également l'attention du FCS sur les droits de l'homme dans les forces armées. Cette question transversale constituera le thème d'une séance commune du FCS et du CP prévue le 29 octobre.

En tant que Président du FCS, nous sommes en outre disposés à étudier de nouvelles propositions relatives aux engagements politico-militaires, sous réserve qu'elles bénéficient d'un large soutien de la part des États participants.

#### Mesdames et Messieurs,

Nous avons distribué un calendrier indicatif des séances sous notre présidence (FSC.INF/11/08 du 22 juillet). Nous avons l'intention de donner aux délégations et au Forum la possibilité de se concentrer sur les préparatifs de la réunion ministérielle qui aura lieu à Helsinki en novembre.

Nous nous proposons également de continuer à suivre la pratique générale consistant à inviter nos partenaires pour la coopération à assister non seulement à nos séances plénières mais aussi aux groupes de travail, en qualité d'observateurs.

#### Mesdames et Messieurs,

Il incombe à la délégation finlandaise de diriger les préparatifs de la Réunion du Conseil ministériel d'Helsinki en vue notamment d'élaborer une contribution notable du FCS. En tant que Présidente, la Finlande agira de manière proactive et transparente et en interaction étroite avec tous les États participants. Nous comptons sur votre coopération dans cette entreprise commune. Notre délégation à Vienne se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec vous.

Enfin, je souhaiterais rappeler à chacun que conformément au Document de Vienne, la Finlande organisera une visite sur une base aérienne et dans une installation militaire du 23 au 26 septembre 2008. Vous aurez ainsi une occasion sans pareille de visiter le nord de la Finlande avant la Réunion ministérielle d'Helsinki!

Je vous remercie, Monsieur le Président.



FSC.JOUR/561 10 septembre 2008 Annexe 2

FRANÇAIS Original : RUSSE

555ème séance plénière

FSC Journal No 561, point 1 de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA BIÉLORUSSIE, DU KAZAKSHTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DU TADJIKISTAN)

Accordant comme ils le font une importance particulière au renforcement global de la dimension politico-militaire de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) jugent nécessaire de veiller à ce que le Forum apporte une solide contribution aux préparatifs et à la tenue de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Helsinki, notamment en présentant trois rapports détaillés et approfondis sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité (MCS), sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, et sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles, ainsi qu'il est prévu dans la Décision No 3/07 de la Réunion du Conseil ministériel de Madrid relative aux questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Les États membres de l'OTSC notent avec satisfaction que les travaux menés récemment par le Forum font apparaître des indices d'un certains renouveau. En particulier, l'ordre du jour est devenu plus équilibré, l'accent a été mis d'avantage sur le dialogue de sécurité et la question de la définition de nouvelles mesures de confiance et de sécurité à été débattue de manière plus intense. Le Forum a commencé à accorder une attention considérable à l'amélioration de la mise en œuvre des MCS existantes, et un certain nombre de décisions spécifiques ont été adoptées à cette fin.

Afin que cette évolution positive ne reste pas sans suite, il est essentiel de renforcer la contribution du Forum à l'amélioration et au développement du régime paneuropéen de mesures de confiance et de sécurité. Dans ce contexte, les États membres de l'OTSC sont convaincus de la nécessité d'intensifier les efforts en vue de s'entendre sur une décision du Forum concernant l'échange d'informations sur les forces multinationales de réaction rapide.

Il est difficile de trouver une explication logique au fait que les forces navales restent toujours en dehors du cadre du régime actuel de MDCS. Il serait dans l'intérêt du renforcement de la sécurité paneuropéenne de définir dès que possible des MDCS dans le domaine naval. Des propositions en ce sens ont été distribuées par la délégation de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE le 2 juillet dernier.

Les États membres de l'OTSC estiment qu'il est temps également de se pencher sur la question de la transformation des notifications préalables des activités militaires d'envergure en obligation politiquement contraignante.

Il importe de veiller à l'application effective du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre ainsi que de son Document sur les stocks de munitions conventionnelles. Les activités menées par les États participants de l'OSCE en vue de s'aider mutuellement à éliminer les ALPC et les munitions conventionnelles en excédent, y compris le composant de propergol liquide appelé « mélange », de même que la coopération dans la gestion des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles et dans l'adoption de meilleures mesures de sécurité pour leur entreposage méritent d'être soutenues et développées encore davantage.

Compte tenu des résultats positifs de la Réunion spéciale du FCS sur les mesures existantes et futures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité tenue en octobre 2007, les États membres de l'OTSC estiment qu'il serait utile d'organiser une réunion analogue au printemps de 2009.

Nous pensons qu'il est nécessaire de se préparer à l'adoption, lors de la réunion du Conseil ministériel d'Helsinki, du projet d'une nouvelle décision ministérielle sur les travaux du Forum conformément à son mandat.

Les États membres de l'OTSC sont disposés à coopérer étroitement avec les autres États participants de l'OSCE au règlement de ces questions.



FSC.JOUR/561 10 septembre 2008 Annexe 3

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

#### 555ème séance plénière

FSC Journal No 561, point 1 de l'ordre du jour

# DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation géorgienne, je voudrais souhaiter très chaleureusement la bienvenue à la Finlande qui va désormais assumer la Présidence du FCS et à la France en tant que nouveau membre de la Troïka du FCS. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'Espagne en tant que membre sortant de la Troïka pour sa bonne collaboration et son savoir-faire. Je voudrais remercier en particulier la Présidence estonienne pour l'efficacité avec laquelle elle a dirigé les travaux et y a contribué pendant son mandat. Je tiens également ici à remercier le Centre de prévention des conflits pour son travail tout au long de l'année.

#### Monsieur le Président,

Cette année revêt pour votre délégation une importance particulière étant donné qu'en plus de présider l'Organisation dans son ensemble, vous avez l'honneur de présider le FCS pendant le dernier tiers de l'année, ce qui, compte tenu de l'évolution radicale de la situation politico-militaire dans l'espace de l'OSCE, n'est certainement pas une tâche aisée. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

En ce qui concerne vos futurs plans, je suis pleinement d'accord avec vous que les priorités esquissées dans le programme de la Présidence finlandaise de l'OSCE de janvier 2008 n'ont rien perdu de leur validité dans la situation actuelle en matière de sécurité. Nous partageons pleinement les vues exprimées dans votre déclaration concernant les priorités du Forum pour le reste de l'année. Je tiens donc à vous assurer, ainsi que les autres membres de la Troïka du FCS et toutes les autres délégations, de notre coopération dans la réalisation des objectifs proposés dans votre programme et dans votre déclaration d'aujourd'hui, compte tenu en particulier du Conseil ministériel devant avoir lieu prochainement à Helsinki.

#### Monsieur le Président,

Je souhaiterais évoquer la situation dans mon pays. Comme vous l'avez mentionné, la crise en Géorgie et, plus particulièrement son occupation, ont fait et feront l'objet d'un examen approfondi au sein du Conseil permanent. Toutefois, nous nous sentons obligés de fournir à la communauté du FCS des informations supplémentaires sur les développements

dans le cadre de ce conflit, ma délégation maintenant sa ferme intention d'améliorer la synergie entre le Conseil permanent et le Forum.

Cette séance étant la première du Forum au cours de la session d'automne, je me contenterai de vous donner de brèves informations sur la situation actuelle dans mon pays. Soucieux de gagner du temps, nous avons décidé de distribuer des informations détaillées à propos de ce conflit à toutes les délégations auprès du FCS. Nous nous réservons cependant le droit de débattre de cette question dans un proche avenir dans le cadre du dialogue de sécurité.

La situation après la récente agression de la part de la Fédération de Russie et son occupation ultérieure de territoires souverains de la Géorgie demeure fort grave. L'infrastructure militaire, mais aussi l'infrastructure civile et l'infrastructure économique ont été sérieusement endommagées par l'invasion russe. Des troupes russes sont toujours déployées en Géorgie sans aucun motif légal. La présence que la Fédération de Russie est en train d'établir dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) et en Abkhazie (Géorgie) est de nature militaire et n'a pas pour finalité le maintien de la paix. Le nettoyage ethnique de ces derniers jours se poursuit, des villages géorgiens étant incendiés et des Géorgiens expulsés de leur lieu de résidence dans la région de Tskhinvali et à l'extérieur de celle-ci.

En outre, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que différents types d'armes conventionnelles lourdes sont utilisés sans discernement contre des civils et des cibles non militaires en Géorgie. Pour commencer, la partie géorgienne possède des preuves que les forces russes d'occupation ont fait un large usage des types d'armes suivants : système de missiles 9M72 « Iskander » (SS-26 Stone), missiles balistiques tactiques à courte portée « Tochka-U » (SS-21 Scarab), systèmes de lance-roquettes multiples « Grad » et « Uragan », ainsi que divers types d'armes à sous-munitions, d'armes incendiaires et autres armes similaires.

De surcroît, comme vous le savez tous, le Président Medvedev a unilatéralement reconnu l'indépendance des régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, légitimant donc non seulement les types d'actes antérieurs et en cours de nettoyage ethnique condamnés lors des sommets de l'OSCE à Budapest, Lisbonne et Istanbul, mais détruisant également les fondements mêmes du droit international. Ces actions de la part de la Fédération de Russie représentent de graves atteintes à l'Acte final d'Helsinki de 1975 et à la Charte des Nations Unies.

À la suite de la décision susmentionnée, le Gouvernement géorgien a décidé de mettre un terme aux « opérations de maintien de la paix » en Abkhazie et dans l'ancienne province autonome d'Ossétie du Sud, et d'enlever immédiatement toute justification à la présence des forces armées de la Fédération de Russie sur le territoire de la Géorgie.

Dans le même temps, le Parlement géorgien a pris la décision de déclarer la République autonome d'Abkhazie et l'ancienne région autonome d'Ossétie du Sud territoires occupés par la Fédération de Russie et les forces armées russes actuellement déployées sur le territoire géorgien, y compris la soi-disant force de maintien de la paix, comme étant des unités militaires d'occupation. Nous avons également rompu les relations diplomatiques avec la Fédération de Russie, ne laissant en place qu'un consulat à Moscou.

Nous ne voulions pas prendre ces mesures, mais l'agression de grande envergure de la part de la Fédération de Russie et sa cascade d'actes inamicaux qui ont conduit à la reconnaissance de l'indépendance de territoires géorgiens ne nous ont pas laissé d'autre choix.

#### Monsieur le Président,

La communauté internationale devrait comprendre que la Géorgie n'est pas la seule à être menacée par ce qui se passe actuellement. Nous assistons en ce moment à une tentative de la part de la Fédération de Russie de rétablir l'empire soviétique totalitaire et, ce qui est plus alarmant encore, de remettre en question, par des actes tels que le remaniement de frontières étatiques en Europe, l'ordre mondial établi.

Nous tenons à remercier l'Union européenne, les États-Unis et d'autres acteurs, en particulier les États participants de l'OSCE, pour avoir exprimé leur ferme soutien en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et pour avoir condamné les mesures illégales et dangereuses prises par la Fédération de Russie.

Dans le même temps, je me dois de faire remarquer par ailleurs qu'en ce moment même l'accord de cessez-le-feu en six points conclu par l'intermédiaire du Président français continue d'être massivement violé par la Fédération de Russie. Cet accord a été ignoré par la Russie dès le premier jour de son existence, en dépit du fait que la Géorgie a tout fait pour se conformer de bonne foi à ses dispositions.

Pour être plus précis, la Fédération de Russie n'a pas procédé au retrait de ses forces militaires sur les emplacements de leur déploiement temporaire comme prévu au point 5 de l'accord de cessez-le-feu. Quelque 17 000 soldats russes sont actuellement déployés sur le territoire géorgien, dont environ 1 000 en dehors des régions de conflit. La présence de la Fédération de Russie s'étend bien au-delà des zones de conflit, jusqu'à des localités telles que Poti – le principal port maritime géorgien – et Senaki.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au Président français et à l'UE pour leurs inlassables efforts visant à intervenir une nouvelle fois et à faire en sorte que l'accord de cessez-le-feu en six points soit intégralement mis en œuvre. Nous nous félicitons de la visite du Président Sarkozy à Moscou et de ses démarches pour négocier une solution à ce problème avec le Président de la Fédération de Russie. Dans le même temps, nous regrettons profondément que de telles mesures supplémentaires aient été nécessaires pour amener la partie russe à mettre en œuvre l'accord, ce qui aurait dû se faire immédiatement après sa conclusion.

Pour terminer, nous demandons instamment à la partie russe de respecter l'ensemble de ses obligations comme convenu avec la Présidence de l'UE et de veiller à la mise en œuvre intégrale et dans les meilleurs délais de toutes les clauses de l'accord de cessez-le-feu en six points.

Je viens d'être informé par mon collègue que, ce matin, un policier géorgien a essuyé des tirs provenant du point de contrôle des soi-disant préservateurs de la paix russes à proximité du village de Karaleti. Il est particulièrement regrettable que l'obligation du

FSC.JOUR/561 10 septembre 2008 Annexe 3

Président russe de mettre en œuvre un cessez-le-feu ne soit pas respectée par les soldats sur le terrain. Il s'agit probablement là d'une nouvelle démonstration flagrante de l'importance que la Russie attache à ses obligations.